Co 2 8 - 23 a Q 1

Dipartement

arrondinament.

de Forbach

Commune

de Forbach.

Monte SERVICE DE LA CONSTRUCTION

Ligne or Remilly à Stiring-Wendel. Gave de Forbach

Aménagement en gare douanière.

Enquête parcellaire

BORDEREAU

d'ordre des pièces	Dates des pièces	Désignation des pièces Observations
1	, ,	Ran paralleire i 1000
2	"	Tableau indicatif des propriétés à acquérir
3	"	Notice explication et tableau des arrages à
	*****	exenter pour l'maintin.
4	4	Notice explicative it tallian
5	"	Le maintier de l'écondernels, des caux : letter de 4. le donn-Préfet A Tabale un dat du 22° VI - 21 automant la disination du minue de Nouglas hutte.

#### Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine Eisenbahnen in Elsass und Lothringen

Arrondissement de Forbach

Commune de Forback

Contrôle du cadastre Forbach

Ligne: Strocke:

Gemilly Stiring-Wendel

Enquête parcellaire Tableau Indicatif

Vermessungsregister

des Propriétés à acquérir pour l'établissement du chemin de fer et de ses dépendances.

Commune de Forback

La propriété de l'Administration des chemins de fer Das Eigentum der Verwaltung der Eisenbahnen ist eingetragen im Grundbuch

est inscrite au livre foncier folio numéro 267

1	Teutre viol	Co	mmune de Ton	rba	ch														A			9	b.e.	GELC	1001 () 401.00	2
N° du plan parcel	Walie	l Falia		Bezeichn	ons (	cadastz dem Kataster	rale	9 8	Grant A.M.		Permi	Y-		Nom, présons, pro-	Na- ture		Fläch	enance eninhalt				Neuer	vel ét' r Zustand	1	Ī	
laire Nr. des	Folio du livre foncier Nr. des Grund- buch- biattes	de la matric Blatt der Mutter rolle	Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire Name, Vorname, Stand und Wohnort des Eigentümers	Flu	i- Nº de la parcelle r Nr. der Parzelle	Lieux - dits Gewann		ntenanc cheminha	ti K	Nature siturart	Classe	Reineptra	8.	Nom. présons, pro- fession et domicile du propriétaire actuel Name, Vornams, Stand und Wohnort der wirklichen Eigentümer	actu- elle wirk-	de fer	achaitte ge dea Geseta d gauche links	a sequerir centă l'art. 50 in 3 mai 1841 rhende Ab- enais Art. 50 es v. 3.5.1841 d droits rechts A i C	Total Zusammen	Folio de la matrice Blatt der Master- relle	Bec- Island Sec- I	dication change de de a par- celle r. der arz-lie	ns cadast nach dem Conte- nance Flachen- inhalt	Nature et clares Kaiter- art ond	Revenu net teinertrag	Observations Esmerkung
1	-	1522	of in a	1 5	1	7	8		10	11	12	13 1	7-	15	16	17	18	. 19	20	21		23	24	25	28,	97
-		1000	Grançois Nicolas	10	94	Chalmies		50	18 70	adin	1	91	4	a voir la 4º rol.	Jasan	11	-		11	1		1				
			François Nicolas boulanges et épouse Madeleine										-													
			epouse Madeleine		-								-													
			née Canderlin																							
			en com le'			***************************************																				
	-																									***************************************
	1																									
													1													
-	-																		met I							
2			Notten Emile instituteur, épouse	10	95	JJ .		2 6	4 Ja	rdin	1	4 75		"	Yardin	17	-	-	17				and the same of th			
			instituteur, épouse						1																	
			Jeanne Agnes																				Marcal Ma			
			nce Christ à																							
			Hayange																			T				
													11		1											-
													11					11				1				
													1											- Constant		
											1															
3	14	90 8	Cen Marie	10	96	,	1	1 90	Jan	din 1		3 42	11	11	Farding.	16			16							••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
-			Caroline à 1/3 et						1						, water	10	-				-	1	The state of the s			<del></del>
		1	co-héritiers						1																	
											+										1					
																										•
			1					1	1		1		1									-			-	
											1	11		× 1:	1	44	++		44			-				
			,								1		1	Jacolin	1	77	Collegentific		17							
							-				1-	+			1		SALTE AND SALES					-		-		(1)
1	1					1 - 1 - 1 - 1					1		-							-	. 1	1				

Commune de Forbach

Gemarkung			
	14	-1-	 -

712 J		emarko						OKANOWSKI				1	1	T	1	Co	ntenan	ice			AUCTOTIVE	Nou	vel ét	a t			
MANAGEMENT	10月10日1日本高温	MIN. ACSES	Indica	tio	ns c	adastr dem Kataster	ales						Nom. prénoms, pro- fession et domicile du	Na- ture actu-	A occurs	Fix	cheninh	halt			În		er Zustan				
du ian rcel- aire des	Folio du livre foncier Nr. des Grand-buch-blattes	Folio de la natrice Blatt	Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire Name, Vorname, Stand une Wohnert des Eigentümers	1	Nº de la parcelle	Lieux - dits	Conten	ance	Nature Egiturart	(Izase	Revenu net Reinertrag		propriétaire actuel	alla	A occupe par le chemin de fer welcher fü die Bahn erforderlic A   C	conformede la Link des Ger des	némentà! ol de 3 nue rwerbende le gemäß / seizez v. 3. che i à di	art. 50 ai 1841 e Ab- Art. 50 i.5.1841 iroite echts	Total Zusammen	Folio de la matrice Blatt der Nutter- rolle	Sec- tion Flur	No de la par- celle Nr. der Parz-lie	cons cadas nach dem Conte- nance Flachen- inhalt A   C	Natonal	Revenu net teinertrag	Observations Bemerkung	
erbs-	buch-	der dutter-	und Wohnort des Eigentümers		Parzelle		H A	-			Fre. Cts.		15	16	17	18		19	20	21	22	23	24	25	26,	27	-
1	2	3	4	5	6	7	8 9		- 11	13	13 14		à voir la 4º col.	Jardin	27	11	_	-	27								
4		540	Hen Marie Caroline	10	97	Chalmies	1	64	Jardin	1	2 95	-															
			et Hen Caroline							-																	
			Anne à 1/2	1				_																	. 1		
			<u> </u>															11									-
													,														
								. 110		1,	0 5		. "	Jardin	40		-	-	40								
5			Clauss Nicolas	10	98	"	1	1 43		7	2 50	1				"											
			ouvrier et épouse Anne née Grimm							-	-																
			Anne née Grimm	-			1.			-																	
			en Com te	1						-																	
					-	<u></u>				-		+								1							eriet.
			7.3	-			1		1	+	1	1															1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
			,							+		1															
			~		-			2 46	, ,	1	44		"	Jardin	111			-	117	1							
6		907	Kiefer Leon chauffeur 1/2 et spouse Cathérine	10	99			1	-	1										1		,					
			chauffeur /2 et			<u></u>			<b>_</b>	1		Ħ								-							
			spouse Catherine	-	-																1.						from:
			née Adt. 1/2		1				1	1		11.								-							
********				1						1		11		-						-			Charles				
										1	T.																
			1 7		-	\\\\\								00	22		-		2.2	2	-		The state of the s				
7		1145	La Commune de	10	121	Chemin	1	4 45	Chemin	7		1	//	Chem	1		-	-									
	The second second	*	Forbach pour ses						rural			1	Jardin	1	1 72	2	The same of the sa		17	2	1	,					
			chemins et cours							Chief Atomics		1	Chemin	- Colonia	2.	1	1		2:								
			d'eau publics						-	1	1			1	1 -1	1 1	1	1 1		1	1		1	1		•	

Commune de Forbach Indications cadastrales Nº du plan parcel-Bezeichnung nach dem Kataster Flächeninhalt Neuer Zustand Nom. prénoms, pro-fession et domicile du parcel-laire du livre de la Nr. des foncier matrice Grand-er-werbe-planes biattes rolls A occuper Exostant à acquerir conformément à l'art. 50 de la Loi de 3 moi 1841. ture Indications cadastrales Bezeichnung nach dem Kataster Nom, prénoms, profession et domicile du propriélaire actu-Contenance Revenu Secti- No de la on parcelle propriétaire actuel Observations elle Lieux-dits Nature Classe net chemin de fer schuits gemät Art. 30
welcher für des Gesetaes v. 3 5.1841
die Baha a gauche a droite erforderlich links rechts
A | C A | C A | C Total
Zusammen Polio de la matrice
Blatt der Mattrirolie parcelle Conte-Name, Vorname, Stand und Wohnert der wirklichen Eigenfümer wirk-liche Kultur-Flachsninhalt Section cells ver Flur Parz-ile Bemerkung Mame, Vorname, Stand und Wohnort des Eigentümers Revenu Nr. der Parzeile Reinertrag nance Gewann Kulturert Flur Flachen-inhalt Flachen-inhalt Kultur-art and A | C Klasse Reinertrag H A Fre. . Cts Fre. | Cta. 13 14 18 20 23 87 1704 Dick Jean, Chalmies 13 37 7 43 Jardin a voir ba 4 ª col. 162 charpentier et épouse Fréderique née Schultz en Com té. 1704 1100 54 Eberhard Antoine sol sol Maison 450 employé d'assurance à Haguenau, la moitié et Eberbard Antoine, épouse Louise née Richt la moitié. 1 65 1 65 11

7		iemark		PERSONAL PROPERTY.	BANKETON ANGER						dente.			V.		Con	tenanc	e				Nou	vel é	t'a t		
N° du			Indica Bez	ti o eichnu	ns c	adastr dem Kataster	ale	8					fession et domicile du	Na- ture actu-	A occupe	Excédan	eninha t & acque pret à l'ar	els t.60		-	Re		ons cada		er	Observation
plan parcel- laire	fannier	Folio de la matrice Blatt der Mutter- rolls	Nom, prénoms, profession		Nº de la parcelle	Lieux - dits	Con	ntenar		Nature Kalturart	Clarge Kianee	Walnuture		elle wirk- liche Kultur- art	par le chemin de fer wolcher fi die Bahn erforderlie A   C	de la Loi zu erv schultte des Gese à gauch links A. [ C]	du 3 net l erbrade A gemäß Ari ses v. 3.5. e l å dro rech A	1841 T 1. 50 Zui 1841 Zui 1te 12 A	otal	Folio de la matrice Biatt de Mutter- roile	Sec-	No de	Conte- nance Flachen- inhalt	Nature et classe Kulter- art und	Revent net Reinertr	Bemerkung
werbs- planes	buch- blattes	Mutter- rolls	und Wohnort des Algentamers		-	7	H	A 9	C 10	11	12	Frs. Cts.	15	16	17	18	. 19		20	21	22	23	24	25	26	27
1	2	3	D d	1 5	120	Chalwisso		1	10	sol			à voir la 4º col.	sol	09		1+	-	09	-	-					
11			Burger Joseph employé au chemin de fer et épouse	10	132	Obalnisse		4		Maison et bât.		(650)													<u></u>	
			Louise née Forster							acc.							11									
			en som té																							
1,,,,,,												70 00	" Jar	odin	2 46			- 2	2 46							
12		1614	Fantier Charles, instituteur, et	10	117				34	Jardin	1	78 66														
	.72			-					71	Ré	2	001								-						
			épouse Herminie née Leonhard	+	-			0	//	sol .		Vitter						1								
			née Leonbard en Com té							st bat.		(1700														
13		1145	La Commune de Forback, pour ses chemins et cours	10	124	Chemin		10	48	Chemm rural			u Ele	lmi	10 48	-		- 10	9 48				•			à acqués entièremen
•			d'eau publics																							
	'						-		+		-			sol	09				09						*	
						,							Jardin Chem	1 vin	2 46	1			2 46			,				•

u		Be	zeichnu	ng nach	adastr dem Kataster	2168			1		-	Nom. prépons. pro-	Na-		Flache	nance ninhalt				Nou Neue	vel ét er Zustan	t'a t d		
Folia du liv es foncia Nr. de Grund buch blatte	Folio de la er matrice Blatt der Mutter-rolle	Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire Name, Vorname, Stand und Wohnort des Eigentémers	Flur	Farzene	Lieux-dits Gewana	Contena Plachenin H A	halt	Nature Exiturart	Classe Klasse	Fre.	eg.	Nom. prénoms, pro- fession et domicile du propriétaire actuel Name, Vorname, Stand und Wohnort der wirhlichen Eigentümer	ture actu- elle wirk- liche Kultur art	A occuper par le chemin de fer weicher für die Bahn erforderlich A   C	Excédent conforméme de la Loi de za erwer schnitte ge des Gesetze à gauche links A   C	a acquésir mià l'ari.50 8 mai 1841 hende Ab- mão Art. 50 8 v. 3 5.1841 là droite rechte A   C	Total Zusamme		Sec-	ndication de la par- celle Nz. der Perzelle	conse cadas cadas cach dem Conte- nance Fischen- inhalt A   C	Nature et olasse Kaltar- ari and	Revenu	Observations Bemerkung
1 2	1 3	10.00	1 5	Tall to be	-	engineer day or white the	T	The state of the s	1	-		15	16	17	18	. 19	20	21	22	23	24	25	26	87
-	1145	La Commune de Forbach pour	12	89	Ehemin lateral	27	63	Chemin	-	_	1	a voir la 4º col. E	Goom	24 43	-		24 4	ধ						
1		ses chemins et																						
		cours d'eau					-																	
		publics																						
								,									,							
															:									
	156	Brediger Nicolas	43	211	Chalwies	11	73	Cerce	1	10	56	" 6	erre	11 73	e-	- Aura	11 7	3						d'acquer outièreme
		épouse Marie			••• •••••																			
		née Albrech													,	,								
		en Com 1é.																						
											1													
	1207 R.G	Brediger Nicolas commerçant et	43	130	"	30	44	Cour	1	27	39	v 68	ere	30 44		-   -	304	4						à acque
		épouse Marie									4													
		née Albrech en Com té						· ·		,														
								54 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				Chen	74 31.0	24 25	a mandanana	opened and and	24 4	5	G beauti					
	ļ		-					*			11	Cerre		42 17		,	42 7	2						

Nouvel état Flächeninhalt Neuer Zustand Na-Indications cadastr Nom. prépens, pro-fession et domicile du ture Excédent à acquéris conformément à l'art. 50 de la Loi du 3 mai 1841 Nº du plan parcel-Indications cadastrales Bezeichnung nach dem Kataster Bezeichnung nach dem Kataster A occuper actu-Observations par le chemin propriétaire actuel elle Total Folio Folio dulivre de la Folio de la matrice Contezu erwerbende Ab-schuftte gemäß Art. 50 wirk-liche Kultar Bemerkung Revenu Name, Vorname, Stand und Wohnert der wirklichen Eigentümer Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire Revenu laire Contenance de fer la par-celle Nr. der Parz-ile et claase Kuitur-Secti- No de la Secnance Nature Lieux - dits dez Gesetzes v. 3.5.1841 welcher für Nr. des foncier matrice Grund-er-werbs-planeo biattes rolle on Flachenparcelle die Bahn a gauche a droite erforderlich links rechts
A C A C A C Blatt der Mutter-relis Flacheninhalt art Flur inhalt Reinertrag Reinsrtrag Name, Vorname, Stand und Wohnort des Eigentümers Kulturart art und Klasse Nr. der Parzelle Flur Gewann AIC Frs. | Ota. A C . 19 20 17 18 27 Fru. Cts. 9 à voir la 4º col. Cenc 12 93 18 14 Hendrix Tuillaume 43 134 20 15 Cerre Chalmies 18 commerçant, fils de Fuillaume 7 75 Jardin 6 38 10 39 10 99 11 beure 23 44 Cerre 1322 Darbois Jean 2 14 06 18 43 135 conducteur de trains et éposuse Antoinette née Rasstoucher en com to 8 34 8 34 Corre 18 99 Cere 11 39 19 1527 Meyer Micolas 43 138 4 26 Jardin Farde de chasse 3 83 et épouse Elise nee Euroch en com té 37 66 Cerce 37 66 Jardin 18 18

• du			Indica	t i o	ns c	adastr dem Kataster	ale	8			-		=		1		Cor	tenance			MALON	Nou	vel é	t'a t		
lan ircel- aire des rund- er- erbs- anse	oncier Nr. des Graud- buch- blattes	Folio de la matrice Blatt der Mutter-rolle	Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire Name, Vorname, Stand und Wohnort des Eigenthmers	Section Flur	Nº de la parcelle Mr. der Purzelle	Lieux - dits Gewann		ntenan cheninh		Hature Kelturart	Class	Revenu net Reinertrag Frs. Cts		Nom. prénoms, pro- fession et domicile du propriétaire actuel Name, Vorname, Stand und Wohnert der wirklichen Eigentümer	Na- ture actu- elle wirk- liche Kaltur- art	A occupe par le chemin de fer welcher fü die Bahn erforderlic A   C	r Excéda	heninhalt  nt à acquéri ément à l'ari. i de 3 moi 18 werbende Ab- gemäß Art. siacs v. 3.5.18 he i d droit rechts A ! (	50	de la matrice Blatt de Mutter	Sec-	Indicati zeicănan	ons cada g nach der Conte- nance Flächen- inhalt	Nature et classe	Revenu	Observations Bemerkung
20	2		Santier Ebarles, instituteur et épouse Hermine née Léanard en	NAME AND ADDRESS OF THE PARTY O	I was a second	Chalmies		13	1000	Cerre Dié	2	7 90		a voir la 4º col.	16 Ceure	17	18	1.19	20	21	22	23	24	25	26	87
			Darbois Jean  cond. de train  et épouse Antainette née Rosstoucher	43	142			-		Cerre Dré	2 2	1	-	"	boin	13 88			130	8						
		1949	Schürtzinger Nicolas, ouvrier	43	149	J.		21	87	Ré Cerre	2 2	15 2:			Ré	5 88	1		. 50							
			épouse Louise Anne née Cam											Cente	***********	25 45 5 88	1		25							

- 9700		Con	ang de Caraca							CURCIN		angel die			Na-			Conte	nance				N	V Ou v Neuer	el ét Zustan	'a t		
-	1		Indica	tio	ns c	adastr dem Kataster	ales				i i		Non	n. prénoms, pro- on et domicile du opriétaire actuel	ture aciu- elle	A occ	uper le	Excôdant mformémo	à sequérir ratà l'art. à 8 mai 184	0		/F	Indi	ication	s cadas	trales Katast	er .	Observations
Ne des	Folio du livre foncier Nr. des Grand- buch- blattes	matrice	The foreign spike has a		Nº de la parcelle	Lieux - dits	Contens Fischenic	halt	Nature Kulturert	Classe Klasse	Reve net Reiner	trag		Vorname, Stand und nort der wirklichen Eigentümer	Harris St.	de f	er se de ahn a	su erwei chuitte ge	menfe Ab- mes Art. 1 es v. 3.5.184 de droits rechts A C	Zusamm	en de mat Blat Mu	affe	on ce lur Nr. Par	par- elle der rz-lle	nance	Nature et classe Kultur- art und Klasse 25	Revenu net Reinertrag Frs.   Ota.	Bemerkung 27
planes	blattes	rolle	era in desperativo populari de la compania del compania del compania de la compania de la compania de la compania del compania de la compania del co	5	6	7	8 9	10	- 11	13	13	14	a'vo	in la 4ª rol. E	Kemin	3	87	-	-	3	17							à acquerir
23	2		La Commune	T	158	Chalmies	5	87	Ebenin														+	-				sutièrement
			de Forbach pour					-				+			-						+	-	+	+				
			ses chemins et sours	-		<u> </u>		-		+					-	V I		1			-		+		+			
			d'eas publics					_													+		+	+		1	F276	
													-															
1			*										11		0,		40			10	10		-					
		10	70 · . + & 40	43	125		30	12	Pré	2	27	08	+-	•	Pré	12	78	7	-	12						3 20		
24	-	13	Vereinigte Lothr. Licht-u Wasserwerke	1,0	1										-													
		-					1						1															
	-		Société act.	1										······································														
************			a Gremon										,							1								
			*											•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••														
																									·			
														"	sol	3	26	-	-	3	26							
25	-	6	La ville de	43	124	2 "	1	2 03	sol														1.					
~~			Forbach						Lavoir															1				
*******									et bât																		45)	
	1		4						acc.	-				Jan	din	32	56	-	-	32						-		
											-	4			sol	3	41			3	47		-			-		
#45-44A									<u> </u>	1				m	ison											-		
20	6	1850	Lacour Louis ouvrier de fabrique et épouse Mary née Burger on com té	4.	3 129	¥ //			Jardin	2	2:	9 30			-			-					+	-				
w			ouvrier de fabrique					3 41		-	1			***************************************	min		87	-	-		87		+		-+-	*	*	
			et épouse Mary						Maison	2	117	3 -			eé 2	12		-	-	12		-	-		-			
			née Burger on						1 2 2		-			Jan	8 0	32	56	-	-	32			-			-		
******			com te		1			-			+			***************************************	1500	6	10 F			16	1	1	+			1		tomas (content of a con-
******											1					3/19		1	8 7 7				1			64		

N° du			Indica Bez	t i o	ns c	adastr dem Kataster	ales	3	1000	1		Nom. présoms, pro- fession et domicile du	Na- ture		Flach	eninhalt			-	Neu	er Zustar	nd		
plan parcel- laire ir. des Grund- er- werbs- planes	Folio du livre fonciera Nr. des Grund- buch- blattes	Folio de la natrice Blatt der sutter- rolle	Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire Name, Vorname, Stand und Wohnort des Elgentâmers	on	Nº de la parcelle Nr. der Parzelle	Lieux - dits Gewann	Flache	enance minhalt	Nature Exiturart	Classo	Fre. Cts.	propriétaire actuel  Name, Vorname, Stand und  Wohnort der wirklichen  Eigentümer	actu- elle	A occupe par le chemin de fer welcher fü die Bahn erforderliel A   C	schultte g des Geset à gauch lisks A   C	a acquerir nentă l'art. 50 în 3 nui 1841 crhende Ab- emis Art. 50 tea v. 3.5.1841 c l à droite rechts A   C	Total Zusamme	Folio de la matric Bieti de Mutter rolle	Section Flur	Nº de la par- celle Nr. der Parz-lie	cons cada: g nach der Conte- nance, Fischen- inhalt A   C	Nature et classe Kultsy- art und Kluase	Revenu net Reinertrag Frs.   Ota	Frank danastra
1	2	3	1	5	6	7	8	9 10	11	1 19	13 14	15	16	17	18	1 . 19	-	ME WHAT WAS	22	23	24	25	26,	27
27		13	Vereiniste Lother.	43	121	Chalmies	2	8 47	Cerre	1	25 62	pà voir la 4- col	Cene	1 35	-		13	5	1					Chomin prin
			Vereinigte Lother. Licht: u. Wasser:				2	0 08	" Tré	2	14 06		sol	19			1.	9						1
			weeke F. A.					7 58	sol															
				+	<b> </b>				Salle de		1680 - V													
			Bremen						machine et Bât															
						<u>.</u>																-		
						× •						P												
28		778	Mayer Français cultivateur	43	117	"	7	10 61	Jardin	. 2	9 55	// Jo.	rchin	27	-		2	2		2.52				
																				The second secon				
29			est supprimé																				45	
																						183		
			.0.00	1,5		Ø +		37 42	,			" R	nite	63			S	5						
30		1144	La Commume de Forbach pour ses routes départe=	45	122	Route départem		7/ 7/	1 1 1 1 1 1 1 1		<u> </u> ,		déjo.											
*********			mentales					3 23 2	F															
***************************************		,							de south to the			1	sol	19	-	-	13	7	1					
				1	18.18	1						Cour	7	1 35	-	-	13.	5						
			4	1	1				Carlo Car			Jardin	§	27	-	-	2	X						
**********					-					1		Row	A	65			6:	and Ser excess	1					1

19	G	Con			NATURAL PROPERTY.											Trans.			two/c	7.025	heddered	-			3		2.5	S.	2.5	90.	umm Pick	20
Nº du			Indicat	i O	ns c	adastra iem Kataster	ale	8 .	Т					15	T			Na-	T		Con	tenan	ice		1			Non	vel é	t'a t		
plan parcel- laire	Folio du livre	Folio de la	Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire	Secti- on	Nº de la parcelle	Lieux - dits		tenanc		Nature	Classo	- 273-02			1	Nom. pr ession et propriét	énoms, pro- domicile du aire actuel	ture actu elle	A	occuper ar le hemin	Excédas	st à seq	serir art.50	T-4-			li Beze	ndicatio	ns cada	strales	67	Observations
Nr. des Grund- er- werbs- planes	Nr. des Grund- buch-	Blatt der Mutter-	Name, Vorname, Stand and Wohnort des Eigentümers	100	Nr. der Parzelle	Gewann	н	A	С	Kulturart	Klasse		Cts		N	we, Vora Wohnort d Eige	ame, Stand un er wirklichen ntumer	C. S. C. C.	di wel	hemin e fer cher für e Bahn rderlich	zu er schnitte des Gese à gane	verbende gemäß tses v. 3. he [ à d	Art. 50 5.1841 roite	Tota	en ma	olio e la strice		Nº de la par- celle Nr. der Parz-lie	Conte- nance Flachen- inhalt	Nature et classe Kultur-	Revenu net Reinertrag	Bemerkung
1	blattes 2	3		5	6	7	8	5	10	11	12	13	19		-		15	16		C 17	A   (		Chts C	A		att der atter- rolle	22	Parz-lie	A   C	Butt gmd	Fre.   Ots.	27
31		1144	du Carronovio	45	121	Am	,	0		sol	-	1-	-	1	·a'		4.º col		0	33	II.		-	3	33							
			Forbach pour ses routes dépar =		22	Yohonoch weg	ee			Hangur		1		1																		
			routes dépar =			7					+		+																			
			tomentales							*****************		+	-							1		T										
								-				-					3 /					T										
							-				+	-	+	11											T							
								-			-	+										1		.								
					ļ		-	-	011	D.	-		-	11	1				1													
32		1146	C COCCOCCOCCOCCOCCOCCOCCOCCOCCOCCOCCOCCO	45	120	Neuglas	-	8	34	Ruisson	4	-	+	+		*	Rus	sreau	4	50			_	3	0							à remplac
\$ 0.5 % A			cours d'eau publics sams propriétaires			hütter-	-	-	-		+	-	1	1					1		F15											
			sam propriétaires			bach			-	-	+								1			1										
***************************************				-	-		-	-	-		-		-												1							
								-	-	-	-	+		+								1		,	1					1		
********	-						-		-		+	-		1					1.			1										
			,				<u></u>		3	-	+	+		+					1			1						•				
3.3	699	218	Forbacker Falzziegel: werke Léon	13	66	Ville	1	2 39	28	sol	-			-		1/		sol	,	68					58							
			werke Leon		23	rue natio	mal	le	-	usine	-	110	970.	7				1500				-										
	-		Conturier, s.a. r. l.			et rue					-	-							1			1			1							
********			à Farback			de la verrerie					1			-					-			-			1							1 - 1
	1	1				W6 5	1.				1											1.						•		1		
			f:						-		-	-	-		-		-		1			-			-							
*******	-										+				-			+	+			1			1					-		
,	-																	+	1						-					1		- 1 1
3.	4	111	Bocker, Victor	1	4 22	Langfell	d	40	0 95	5 Cen	9	1	36	85				1		15		-		7	6					1		
0.	1	177	Becker Victor à Verrerie Sophie												-		7	Gerre	-	16	-		-							-		
		-	a renduc of							1000	1											+				-				-		
-															-			sol		101	-	-	-	10				,		-	<b></b>	
		-													-			erre 1		76	-	-	-		6							•
				-			1		i i	THE WILLIAM		42					Ku	ispean	-	50	-		-	1	50	:				1		manus de la companya de

Nonvel etat Contenance Indications cadastrales Nº du Flächeninhalt Never Zustand Nom. prénoms, pro-fession et domicile du propriétaire actuel Bezeichnung nach dem Kataster plan ture A occuper Excedent à acquerir Indications cadastrales Bezeichnung nach dem Kutester parcelactu-Folio Folio du livre de la foncier matrice par le chemin conformément à l'art. 50 de la Loi du 3 mai 1841 Observations elle laire Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire Total chemin
de fer
schnitze gemäß Art. 50
welcher für
die Behn
erforderlich
inks rechts
A | C A | C A | C Folio de la Sec-matrice tion Blats der Flur reile Conte-Secli- No de la Contenance Revenu Plachenishalt art wed
A | C | Klasse | Frs. | Otal Nr. des Grund-er-werbs-planse Name, Vorname, Stand und Wohnort der wirklichen Eigentümer wirk-liche Kultur-Bemarkung Lieux - dits Nature la par-celle Nr. der Parz-lle Classo Nr. des Grund-buch-blattes rolle parcelle net Flächeninhalt Name, Vorname, Stand und Wohnort des Eigentümers Nr. der Parzelle Flur Gewann Reinertrag Kulturart AIC A Fru. Cts . 19 18 16 20 24 84 11 12 9 00 a voir h 4 e. col Cerre 15 Société des mines 35 Langfeld Cerre 10 00 et Bautfourneaux de Wendel " Société en comste. à Hayange 36 Course Etat français 23 Cerre 18 99 17 09 Adm. des mines domaniales françaises du Cassin de la Sarre à Sarrebruck 7 14 Corre 14 1784 Meyer Nicolas, 31 36 Ceres 14 24 28 23 We Marie née Wilhelm Cerre 2 06 2 06

N° du		Ness a	Indic	atio	onso	adastr dem Kataster	ales										PARTY.	N. THE SECOND	MINISTER STATE	PRINCE OF THE PR	of selling in any other property		24
plan parcel-	Folio Fo	die 1		ezeichn	ung nach	dem Kataster			Г		Nom présome pro-	Na-		Flaci	tenance heninhalt				Not	ivel é isr Zusta	t'a t		
Ma dos	du livre de	la trice	Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire	Sect	i- Nº de la parcelle	Lieux - dits	Contenance	Nature	Classe	Revenu	Nom. présoms, pro- fession et domicile du propriétaire actuel	ture actu- elle	A occuper par le chemin	Ezcédan conformé de la Loi	nt à acquérir mentà l'art. 50 du 3 mm 1841	Total		- Commence	-	ons cada g nach der	0 1	52"	Observations
er- werbs- planes	Grund- d	latt ler iter-	Name, Vorname, Stand and Wohnort des Eigentümers	Flu	r Nr. der Parzelle	Gewanu	HAC	Kulturart	Klasse	Reinertrag	Wohnert der wirklichen	wirk- liebe Kultur-	de fer	gu erv achaitte des Gese	verbende Ab- gemäß Art. 50 lzes v. 3.5.1841	Zussmmen	Folio de la matrice Biatt de Matter-	Sec-	No de la par- celle	Conte- nance Flachen-	Nature et classe	Revenu	Bemerkung
1	2	_		5	AND VALUE OF BUILDINGS IN	7	8 9 10	11	13	Fre. Cts 13 14	and the second	art	die Bahn erforderlich A C	a gauch	rechte A   C	A I C	Nutter- rolle	Flur	Ne. der Parz-lle	Flächen- inheit A   C	Klasse	Reinertrag	
38	22	29	Etat français,	14	25	Langfeld	16 67	sol			15	16	17	18	. 19	20	21	22	23	24	25	25,	55
			Adm. des mines			"		remise		(100-)	à voir la 4º col.	sol	53	-	1 +-	53		-					A
		1	domaniales					et bat.									-	-		The state of the s			
			françaises du					bureau											-		-		
***************************************			Cassin de la Sarre				· · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	n distin	te									-	-		-		
			à Sarrebruck															-	-	1			<b></b>
•••••		1	XC VANACQ-LAID															1	-				
<u> </u>		1																-	-		-		
		1			1														-		-		
**************************************																			-				
39			dto.	14	27	,	39 95	sol															0.2
07			aco.	1	1~			Maison	1	830,-	"	sol	70	-	-    -	70					1		
		-		+	-			et bat.	(	000,-													
		-						Bureau															
		-		-				me part non distincte	*									And a second					
		-			1			distincte															
		-																					
		-			1				-								7.9	-					
40	14,	14	Ichlofsbrauerei	14	28	4	20 36				4	sol	60	-	1-	60	1						
		1	Sa.r.l.a		-			maison		1150 -													
			Lolofobrauerei La.v.l.à Reichshoffen					et bât.															
				1.					-												1		
		1			<b> </b>						-			TOTAL STATE OF THE	11								
												sol	183		1	783	3						
												000	100										
		CAST VANCOR									<del></del>						1	1	1	The same of the sa			
		-																			1.		1 4 -1 -
											-						1	1	-	++			
		-						The same of the sa										1	1				
		1			1				1								1	1	1	1	-		Louisian San A.

N° du		CHARLES W.	Indica	tic	ns c	adastr dem Kataster	ale	B							Nom. prénoms, p	pro-	Na-		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	tenunce					Neue	vel ét er Zustan	d			
plan				1	1	1	1		T					1	Nom. prénoms, p fession et domicile propriétaire actu		actn-	A occuper	conformation de la La	st à acquer mentà l'art i de 8 mai 1	80					ons cadas z nach den		er	_ 0	bservations
laire	Folio du livre	de la	Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire	Secti	Nº de la parcelle	Lieux - dits	Cont	enance	Na	ure	Classo	Reve					wirk- liche	par le chemin de fer welcher für die Sahn erforderlich A   C	in er	werbende Ab gemäß Art	50	tal	Folio de la	Sec-	Nº de la par- celle Nr. der Parz-tle	Conte- nance Flachen-	Nature et	Reven	1	Bomerkung
Nr. des	foncier Nr. des	Blatt	Nama Vargama Stand	100000		Gawann	Flach	eninhalt	Enit	grart	Klasse	Beiner	trag		lame, Vorname, Stand Wobnert der wirklich Eigentümer	hen R	liche ultur-	welcher für die Bahn	des Gese	held droi	201 200	domen	Blatt der	tion Flur	Nr. der	Flachen- inhalt	Kultur-	Reven net Reinertr Fra.	ne l	
werbs-	Nr. desi Grund- buch- blattes	der Mutter-	Name, Vorname, Stand and Wohnort des Eigentümers	Flui	Nr. der Parzelle		н	A	c			D.,,	100					A   C	A   (	A recht	GA	1 G	rolle		rarz-ile i	AIC			Ste.	
promote	clattes			5	- 6	7	Financia	9		1	12	Fro. 13	14		15		16	17	18	. 19	1	10	21	22	23	24	25	26,	+	27
1	1 2 1	3	08 100	and the second	ME SOURS AND	0		en la	14 6e		1	9	10	A	voir la 4º co	of the	eue	48	1 -	-	-	48	1							
41		1906	Loherer Micolas	14	37	Langfeld	1	0 1	7 60	re	1	0	14	100	<i>,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,</i>															
			mineur, et																		+						63 (			
			mineur et épouso Eatherine née Jauser											+														,		
				-	1			-																						
			à 1/2	-											······································															
				-	-						-			1	***************************************						1.									
														-	***************************************					+		+	1		-					
<u> </u>																								-	-		+		-	
			<u></u>		-																									
				-	1			-					11																1	
				1:	1									1		4		12				12								Floor Factor
42		1865	Schweitzer Water xultimateur éponse Marquerite	14	32	#		5 2	27 Ees	re	1	4	69			600	re	12				1/2			<b> </b>					
			cultivateur épouse					-												11										
			Marauerite											-					1	-	-	-	1	1	+-	1				
			· 4.6 ". to																	11	-		ļ	-	<del> </del>	-	-			
			née Schürtzinger à Richlingen	1	1																									
			à Richlingen	-	-		-						+ 1														1			
														-		-			11	11						11				
														-					++		-		-	-	-			-		
				1																								1		
					-				1				11																	
						ļ							1-11																	
				-										-		.0			1+		-			-		1				
43		1864	Tobiertginger Jean, maschiniste	14	4 33	#		5	82 Te	rre	1	4	70	-	H	60	ue	10		- -	-	10								
			Many march in into	-			The section of							-										-	-		-			
			foun, masurina																						-		-			e de l'en gran ( ) // // en l'en en
			and the second s	-	1		- Indiana				1								Barre Commen											and the second
			and a second control of the second control of the second control of the second control of the second control of	-				-					-		of	Serre	1	70	7	-	_	70	2							
													1	1	· ·	10000				-			1				1			*******
				-			-							1					-	-			-	+	-		-	1		
1000 m			and the second of the second o			The state of the s	dece make			A 1 (1° 6 (91))													-					1		
	ļļ				1.	<b> </b>	The same of the sa		and account				1												-					
	-										-		1	1	71	1	-			1		1	1	1	1			1	1 1	

Nº du plan parcel-			Indica	zeichnu	ns c	adastr dem Kataster	ale	8	Γ	T	T.	T	Na-		Conte	nance ninhalt	A Marianta	2004/30	1	V Ou	vel ét r Zustan	a t		
laire di Nr. des fo Grund- er- werbs- planes b		latt der itter- olle		Flur	Nº de la parcelle Nr. der Parzelle	Lieux - dits Gewann 7		A C	Nature Kulturart	Classe Elasse	Revenu net Reinertras	Nom. prénoms, pro- fession et domicile du propriétaire actuel Name, Vorname, Stand und Wohnort der wirklichen Eigentümer	ture actu- elle wirk- liche Kultur- art	de fer	schuitte ge des Gesetse	a sequerir ental'ari. 50 13 mai 1841 edende Ab- enes Art. 50 av. 3.5.1841 a droita rechts A   C	Zusammen	Polio de la matrice Blats de Natter- volle	Bezeice N. Section C. Flar Po	icatio bunng o de par- elle c. der rz-ile	nance	Nature et classe Kultur- art und Klasse	Revenu	Observations Bemerkung
44	18	%3	Frantz Nicolas, mercier épouse Catherine née Schürtzinger	14	103	Longfeld		5 22	Cene	1	4 7	a' voir la 4º col d	18 Peue	09	18	. 19	20	21	22	23	24	25	26,	27
45	11		La Commune de Forbach pour ses chemins et cours d'eau poublies.	45	119	Am Soböneck weg	les	3 72	Chem			" 88	min	3 48	24		3 72							à acquéric entreremen
46			Société des mines et haut= fourneaux De Wendel  soc. en commandite à Fayange	45		Am Sobönock weg	<b>~</b> =	3 18	Ré	3	72	Cere Ré	Tré 1 3	3 77 09 3 77	-		3 78 0 05 3 78	2						a acquéri eutièremen

29 Commune de Forback

		Gemar	kung														DATE OF THE PARTY	nesume norders are	and a second	e la marcala mendal messa la		UPW-DA	area companier	eranselvácarseon	The Proposition of the Party of	CONTRACTOR OF CONTRACTOR O	
4º du			Indic	a ti (	D n s	cadast	ra.l	e s							Na-		. (	ontenu:	ace			10023404	N o a	vel é er Zustan	t'a t		
plan arcel- laire r. des rond- er- verba- lanes	Folio du livre foncies Nr. des Grund- buch- blattes	Folio de la matrice Blatt der Mutter-rolle	Nom, prénoms, profession	T	i- Nº de la parceil	a Lieux-dits		ontenar schenint		Nature Kulturert	(Rasse Klasse	Rei	net inertrag	Nom. prénoms, pro- fession et domicile du propriétaire actuel Name, Vername, Stand und Wohnort der wirklichen Eigentûmer	actu-	I CHCIEL	für dos	obdant & accordant	catrir l'art.500 el 1841 e Ab- Ars. 600 l.5.1841 troite cchts	Total Zusemmen	Folio de la matrice Blatt der Matri-			Conte- nance Fischen- inhalt	Nature et classe	Revenu net Reinertrag Fre. (Ota	Observatio Bemerkun
1	2	3		5	8	7	-	9	10	11	12	1	3 14	15	16	17	CERTINE WITHOUT		19 9	20	21	22	23	24	25	28	27
7		1103	Société des	46	8	Birn-	39	80	29	bois	1	11	194 09	à voir le 4º col	bois	50	2	-	- I	5 82							
			mines et			baism =													-								
			Bautfourneaux			dell																a Chestrado					
			Do Wendel"															Delice complete				The state of the s					
			soe en sommandite		The second														- Indiana								
			a Hayangs.																			Contribution					
																					*						
1									17												The second secon						
																	"					of the same					
		1103	dto	46	7	,,		37	62	Cois	1		9 48	n	bois	32	4	-	-	3 24							
1																											
1																			and the same								
1																			- Augusta								
1										•									Name of Street		-						
1			*			. 10.11											dicteriano.		National Property of the Parket								
1			······································						1								The state of the s					otherway					
1										Tarr									-			T. Octob					
1			. )																			The second					
1	1		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					1				A						0.00	Commence						Company of the last		
1	1					*************											-		Cashinadary)			and the sales	Total School		Constitution of		
1													41	boo	31	90	6			9 06		and a second					
1												,										The state of the s					
-	1							+					11									A CONTRACTOR	The state of the s				
and the same								+	1	, ,			+									Art of them				in in	
1	1								1				+									00					
-					es est ne fit ess				1							7					,				nations writer		
1									+		-		+-				1										
1			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					-			1			-			-		-		-		1		1		Landri de de

Commune de Sassas

	Indic	a t 1 O	ns c	dem Kata:	ster	a 1 e s		1		П		-	Nom p		070-	Na-		Co	nten	ance inhalt					Neue	vel é r Zusta:	pd		
Folio Folio ulivre de la uncier matrice r. des rund- uch- lattes	Nom, prénoms, profession et domicile du propriétaire Name, Vorname, Stand and Wohnort des Eigentûmers	on Flur	Nº de la parcelle Nr. der Parzelle	Lieux -		-	ninhali A C	Nate	rart	Classe Slasse	Reveninet Reineytr	ag	Nom. p fession e proprié Name, Vor Wohnort Eig	taire acti	iel	ture actu- elle wirk- liche Kultur- art	A occup par le chemin de fer welcher f die Bahr erforderli A (	er Exchi confer de la l su des Ge de a gau ch lini	dant à morment Loi de 3 erwerbs te geminent seu parties de la company de	acquerir id l'ari & i i mai 1841 ende Ab- às Ari & 6 v. 3.5.1841 id droite rechts A   C	Tota	mea m	Polio de la astrice last der Matter-relle	Sec-	No ite	ns cada nach der Conte- nance Flachen- inhalt A   C	Nature et olasse Kultur- art und	Revenu net Reinertrag	Observa Bemerk
2 3	1	5	1 6	7		8	9 10	1				-		15		16	17	18		. 19	20	1	21	22	23	24	25	26	97
						0					+	-																	
						de	cay	site	ila	tio	n																		
		"GR	re 1	Cerre A.		The A	é 2	10	3   C.		Tardie	1	Jardin &	Boi	1		sol	88	enna	in 82	uissea	u	60	tal					
	Page 2	A	6.	A.	6	A	. 0.	1	U.			74	A. C.	A.	C.		A. C	13	A	C.	4. C	,	4.	C. 44					
	4										1	72								22			1						
	6										1	65					19	1					1						
	8										2	46					0.		10	48			13	03					
	10	42	17									-						-	24					62					
	12			31	66								18											84			1 -		
	14			1	45		5 88						1 70						-			- 11					1		1.
	16					1		-					40 00						3	20			31 55	33			1		
	18	1	35			-/							32 56				66	-						46					
		+-	16					1					27				13		18	55	-						-		
	20	10	06														10.		-			50	7				-		-
	22	14	100	<b></b>				1.															2						-
	. 24		-					-									18	3					1						
	. 26		70	<u> </u>				-	10			-												70					
	28		09				4	1 3	18										3	72				99					
	30													9	06				1				9	06					
	Cotal	46	53	57	11	7	18 06	3	18		6	27	33 01	9	06		9 9	0	43 .	39		50	227	07	•				
																			-								1.		
												1			9				1										
	Dressé au	1 %	revic	e ce	ntr	al d	de la	80	nst	inc	tion	1	Bur		1	9	nolon	etes		)									
												1	June	euu	~~~				1		1								
						Esca	mis	ze					-				Stee	10			0 3	1	long		ne.	190			
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •			liand	1/4	ahl	OA.					-					2000		1	1							1		1
	***************************************		1	signé		9	14			Chicago			-					The same of	Constitution of the Consti		0	w	1/2	0	,				
			dust	recter	ucu	60300	ene	1				1									Je	1	no	120	ud				

Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine

Service de la Construction

Ligne de Remilly à Stiring - Wendel

GARE de FORBACH

Aménagement en gare douanière

ENQUETE PARCELLAIRE

COMMUNE de FORBACH

Notice explicative et tableau des ouvrages à exécuter pour le maintien des communications

L'Ingénieur en Chef du Service de la Construction :

signé Regnanca.

1	2	3	4	5	6	7
ē I-	Désignation des traversées et déviations	Point Kil.	Ouverture entre preda	126	80 >	Description des traversées et déviations.
						Le projet d'aménagement en gare doua- nière de la gare de Forbach comporte l'établissement de nouvelles instal- lations pour le Service de la douane et le Service de la Traction. Ces nouvelles installations sont prévues en partie à gauche, en partie à droite de la gare actuelle. Leur exécution nécessite les modi- fications suivantes des chemins:
1	Déviation du chemin rural à gauche de la gare	du P.K. 46.850 au P.K. 47.450				La déviation aura une longueur de 675 m environ, une largeur de 5 m avec un empierrement de 0.15 d'épaisseur avant cylindrage. Le rayon minimum sera de 30 m. En profil en long la déviation épousera la configuration du terrain. Transversalement on aura une pente de 1/40 pour l'écoulement des eaux.  Entre la déviation et les nouvelles installations de la gare, aux abords du P.K. 46,950 il sera construit un mur de soutènement de 55m de longueur de 5870 de hauteur maxima, muni d'un garde-corps métallique.  L'accès de 2 maisons d'habitation aux abords de pt.Klm. 46,950 sera assuré par des escaliers.  Le collecteur ovoide de la Ville de 120/80 existant actuellement sous le chemin sera reporté sous le nouveau. Des regards seront établis à tous les angles du chemin.
	Allongement du passage in- férieur voûté de 3m d'ouver- ture	P.K. 46,860	3.0	4.00		Le passage inférieur est à allonger de 8,00. Cet allongement ne nécessi- tera pas de modifications à la rue de la Chapelle, ni en plan, ni en profil.
	Allongement du passage infé- rieur voûté de 400 d'ouvertu- re.	47.470	4.0	4,00		Le passage inférieur devra être al- longé de 1250. Cet allongement ne nécessitera pas de modification du chemin vicinal Nº 980, ni en plan ni en profil. D'une façon générale, les communica- tions seront maintenues.

Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine

Service de la Construction

Ligne de Remilly à Stiring - Wendel

GARE de FORBACH

Aménagement en gare douanière

ENQUETE PARCELLAIRE

COMMUNE de FORBACH

Notice explicative et tableau des ouvrages à exécuter pour l'écoulement des eaux

L'Ingénieur en Chef du Service de la Construction :

signé: Regnanta

Nº OP-	Désignation des Ouvrages	Point Kil.	Ouverture	Revenche au dessus des hautes eaux sous elefou		Nº			8	the se	
				HI DAY W		d'or- dre	Désignation des Ouvrages	Point Kil.	Ouvertui	Revenche dessus de hautes e sous cle sous pou	Description des Cuvrages
					Le projet d'aménagement en gare doua nière de la gare de Forbach comporte l'établissement de nouvelles installations pour le Service de la douane et le Service de la Traction. Ces nouvelles installations sont prévues en partie à gauche, en partie à droite de la gare existante.  Leur exécution nécessite les modifications suivantes de l'écoulement des eaux :						La longueur de la dérivation est de 685 m, dont 590 m en alignement et 95 m en courbe de 30 m de rayon. La largeur du plafond est de 1m0. La pente maxima de la dérivation est de 0m002 par mêtre. L'enquete relative à la dérivation du ruisseau de Neuglashütte a eu lieu en Avril, Mai et Juin 1921. Ci-joint copie de l'autorisation d'exécution des travaux en date du 22 juin 1921
de ve	queduc dallé e 1.00 d'ou- erture à al- onger	46.800	1.00		La pente de l'aqueduc dallé sera de CTO1 par metre	9.	Fossé d'écou-				émanant de la Sous-Préfecture de Forbach Fossé de 105 m de longueur et 0,50
2 Aq	queduc dallé e 0,26 d'ou- erture à al- onger	47.332 <sup>50</sup>	0,26		La pente de l'aqueduc dallé sera de OMCI par mètre		lement à droi te de la li- gne de chemin de fer	et 48.100			de largeur au plafond
3 Ac	queduc dallé e 0,22 'ouverture à llonger	47.355	0.22		La pente de l'aqueduc dallé sera de 0MO1 par mètre	10	Déplacement du collecteur de la Ville de Forbach	du Kil. 46,84 au Kil. 47,43 à gauche du che-			Le collecteur de la Ville sera dépla- cé et reconstruit sous le chemin la- téral dévié.
de	queduc voûté e 0736 d'ou- erture à al- onger	47.395	0.36		La pente de l'aqueduc voûté sera de 0001 par mètre			min de fer			
d.°	queduc voûté e 0760 'ouverture à llonger	47.41750	0,60		La pente de l'aqueduc voûté sera de 00001 par mètre			The state of the s			D'une façon générale le régime des eaux actuel ne sera guère modifié.
de	queduc voûté e 1m50 d'ou- erture à al- onger	47.620 <sup>50</sup>	1.50		La pente de l'aqueduc voûté sera de 00002 par mètre. L'écoulement de cet aqueduc se fera vers le ruisseau de Neuglashütte par un fossé de 35m de longueur, avec une largeur au plafond de 1050 et une pente de 0002 par mètre.						
tu me d'	queduc en qyaux de ci- ent de 0 <sup>m</sup> 80 'ouverture à llonger.	47.815	0.80		La pente de l'aqueduc en tuyaux de ciment sera de 0.01 par metre						
ru		entre les P.K 47.510 et 48.115			Le ruisseau de Neuglashütte entre les p.K. 47.510 et 48.115 tombant dans l'emprise de la nouvelle plate- forme de la gare, il a été dérivé entre les points indiqués ci-dessus.						

Département de la Moselle

SOUS - PREFECTURE

de

FORBACH

Nº 6915

REPUBLIQUE FRANCAISE

Forbach, le 22 juin 1921

Le Sous-Préfet

à l'Administration des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine

STRASBOURG

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 30 septembre 1902, j'ai l'honneur de vous transmettre les documents ci-joints, en vous faisant connaître que vous pouvez faire procéder à l'exécution des travaux de déplacement du cours d'eau dont il s'agit en tenant compte toutefois de la suppression du fossé projeté indiqué sur le plan des lettres D.E. et le maintien du fossé D.F. comme suite à l'arrangement intervenu le 4 juin courant avec Mme FELDMANN.

Signature illisible.

REPUBLIQUE TRANCAISE

# ARRETE

Le PREFET de la MOSELLE, Chevalier de la Légion d'HONNEUR

Vu le titre II de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vu le décret du 30 Novembre 1920 portant rattachement des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine au Ministère des Travaux Publics;

Vu l'ordonnance royale du 27 Novembre 1845, rendue en exécution d'une loi spéciale du 19 Juillet 1845 et portant autorisation d'adjudication du chemin de fer de Paris à Strasbourg avec embranchement sur Reims d'une part et sur Metz et la frontière de Prusse, vers Sarrebruck d'autre part;

Vu les plans parcellaires, les notices explicatives et tableaux des ouvrages à exécuter pour le maintien des communications et l'écoulement des eaux sur le territoire des Communes de Forbach et de Stiring-Wendel;

Sur la proposition de l'Ingénieur en Chef du Contrôle Voie et Bâtiments,

### ARRETE

Article premier. Le plan parcellaire des terrains et édifices dont l'occupation est nécessaire pour l'exécution des travaux d'aménagement en gare douanière de la gare de Forbach sur le territoire des Communes de Forbach et de Stiring-Wendel, sera déposé à la mairie de ces communes pendant huit jours consécutifs à compter du 4 Mars 1923.

Il sera également déposé aux mairies des dites communes un registre destiné à recevoir les déclarations d'élection de domicile, à faire en vertu de l'article 15 de la loi du 3 Mai 1841.

Article 2.- Le délai fixé à l'article précédent ne courra qu'à partir de l'avertissement qui sera donné collectivement aux parties intéressées de prendre connaissance des plans et autres pièces déposées à la mairie.

Cet avertissement sera publié suivant l'usage et affiché tant à la porte principale de l'église qu'à celle de la Maison Commune.

Il sera, en outre, inséré dans le journal "Le journal de Forbach" qui sera publié à Forbach.

Article 3.- Les Maires de Forbach et de Stiring-Wendel certifieront ces publications et affiches. Il mentionneront sur un procès-verbal qu'ils ouvriront à cet effet, et que les parties qui comparaîtront seront requises de signer, les déclarations et réclamations qui leur auront été faites verbalem ment et ils y annexeront celles qui leur auront été transmises par écrit.

Article 4.- A l'expiration du délai de huit jours cidessus fixé, les maires cloront le procès-verbal qu'ils transmettront au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Forbach, ainsi
que les plans et autres pièces de l'affaire, pour être soumis
à une Commission qui se réunira à l'hôtel de la Sous-Préfecture
de Forbach sous la présidence de M. le Sous-Préfet.

Article 5.- Sont désignés pour former la Commission mentionné à l'article 8 de la loi du 3 mai 1841 :

MM. PAQUE, Conseiller Général de la Moselle à St. AVOLD

BODOT, " " " " SARRALBE

COLSON, Conseiller d'Arrondissement à MERLEBACH

ANDRE " " HOMBOURG-HAUT

Le maire de chacune des communes de Forbach et de Stiring-Wendel.

- M. LEGENS, Ingénieur Principal, Chef du ler Arrondissement du Service de la Construction des chemins de fer à Metz ou son délégué.
- M. BOURGEOIS, Ingénieur en Chef du Contrôle Voie et Bâtiments à Strasbourg, ou son délégué avec voix consultative.

Article 6.- Cette commission recevra pendant huit jours les observations des intéressés.

Elle les appellera toutes les fois qu'elle le jugera convenable et donnera son avis.

Ses opérations devront être terminées dans le délai de dix jours, à dater de l'époque de sa réunion; après quoi son procès-verbal sera immédiatement adressé à la Préfecture.

Article 7.- La commission sera convoquée par M. le Sous-Préfet de Forbach aussitôt que toutes les pièces constatant l'accomplissement des formalités de publication et d'enquête auront été transmises.

Article 8.- Dans le cas où la Commission proposerait quelque changement au projet, M. le Sous-Préfet de Forbach devra, dans la forme indiquée par l'article 6 de la loi du 3 mai 1841, en donner immédiatement avis aux propriétaires que ces changements pourront intéresser. Pendant la huitaine à dater de cet avertissement, le procès-verbal et les pièces de l'enquête resteront déposés à la Sous-Préfecture de Forbach; les parties intéressées pourront en prendre communication sans déplacement et sans frais, et fournir leurs observations écrites.

Dans les trois jours suivants, M. le Sous-Préfet de Forbach transmettra toutes les pièces à la Préfecture.

Article 9.- Expédition du présent arrêté sera adressé à M. le Sous-Préfet de Forbach chargé d'en assurer l'exécution à chacun des autres membres de la Commission, à M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle, à M. l'Ingénieur en Chef de la Construction des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine.

Fait, à Metz, le 20 Février 1923

LE PREFET DE LA MOSELLE

k. J. signé : F. Manceron

Pour ampliation

Le Secrétaire Général

signé : .....

MINISTERE

TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT de la Mojelle

ARRONDISSEMENT

CHEMIN DE FER

de Remilly à Hiring-Wendel

de Forbach

A thmenagement en gare douanière

# ENQUÊTES PARCELLAIRES

(TITRE II DE LA LOI DU 3 MAI 4841)

Commune de Forbach

# REGISTRE D'ENQUÊTE

L'an mil neuf cent ringt trois , le en exécution de l'arrêté de M. le Préset de la Moselle en date du 20 février 1923

D H. 10.

Nous, Maire de la commune de Forbach

avons fait déposer au greffe de la Mairie de cette commune les plan, profil en long et notice descriptive du tracé, le tableau indicatif des ouvrages à exécuter, les plan parcellaire et tableau indicatif des propriétés à acquérir pour l'établissement dudit chemin de

to de la gare de Torbach sur le territoire de cette commune.

le 24 février Nous avons aussi, aujourd'hui, fait annoncer le dépôt desdites pièces par des publications et par des affiches, en conformité de l'article 6 de la loi du 3 mai 1841, avec invitation aux propriétaires et autres intéressés de nous faire connaître leurs réclamations et

En conséquence, nous avons ouvert le présent procès-verbal, à l'effet d'y consigner toutes déclarations et réclamations.

A Forbach le 4 mars

observations.

pr Le Maire,
signature illisible

Forbach, le 2 Mars 1923

Sont comparue Melles Hen Caroline et Marie et déclarent :

Nous avons un kiosque situé au Nº 96 de la Section 10,

dont nous désirons le maintien complet (voir l'annexe)

signé : Marie Hen

L'Administration des Mines Domaniales Françaises du Bassin de la Sarre à Sarrebruck, désire être avisée par lettre des réunions, délais et décision qui seront fixés dans la procédure d'expropriation.

> Forbach, le 6 Mars 1923 Le mandataire :

signé : .....

Forbach, le 6 Mars 1923

Est comparue Mad. Kiefer Léon (veuve) et déclare : Je demande que tout le jardin situé sur section 10, parcelle 99 soit pris par le fisc des chemins de fer, vu que le reste de lare 35 m2 n'a plus de Waleur pour moi. signé : vve Cath. Kiefer

Forbach, le 10 Mars 1923

Est comparu M. Bourger Joseph, propriétaire de la Maison située au chemin du rempart, Section 10, No de la parcelle 132 Thalwies et

Je proteste contre le projet relatif à l'expropriation de 9m2 pour

le motif suivant :

Le rapprochement des rails a pour effet une dévalorisation générale de ma maison, à l'égard de vue générale et de valeur. J'attire en outre l'attention sur les secousses continuels, dont ma maison sera exposée du fait du rapprochement des rails et sur les difficultés de louer cet immeuble. Le revenu sera dans tous les cas très réduit. signé : Joseph Bourger

Forbach, le 10 Mars 1923

Est comparue Mad. VVP François et déclare: Je proteste contre l'expropriation des 11 Ca Section 10 N de la Parcelle 94, Thalwies, par le rapprochement du talus mon jardin subira une dévalorisation notable du fait de l'ombre occasionné par la rampe et le déplacement du chemin rural

signé : M.N. François

19123 Et le 12 mars

nous avons clos le présent registre qui sera annexé aux pièces ci-dessus indiquées, lesquelles sont restées déposées au greffe de la Mairie de Fosbach depuis le 24 fevrier

p. Le Maire. signature illisible

Les peclamations pans mises par cerit sont annexées:

1.) Mr. Y. Y. Meyer, architecte, enhepreneur à Forbach. 2) La Ville de Forbach.

3.) M'antoine El shard, chemin du rempart à Forbach

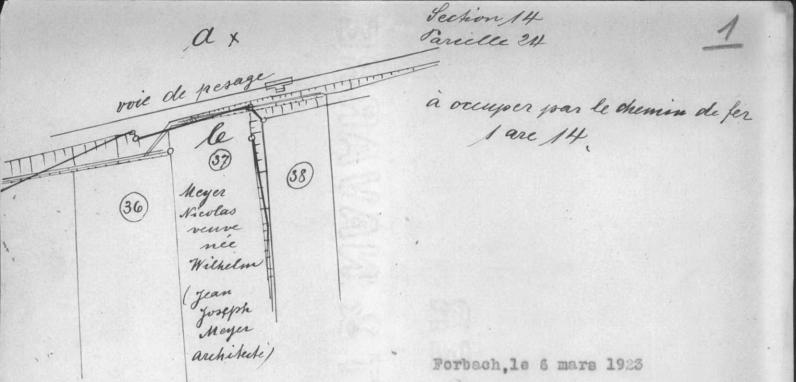
H.) "Charles Gaussier, inssituseur.

5.) Meles Hen Marie et Caroline à Forbach

6.) La Brasserie du Château, société à 1. l. Reichshoffen (Bas Rhin)

I.L.

p. le Maire signature illivible.



Je vous prie de bien vouloir vous abstenir de l'expropriation de la partie 1 are 14 c.a. de la parcelle N°24 (37)

Voici les motifs concernant ma demande:

L'expropriation a pour but d'exécuter une rampe entre le terrain des rails du chemin de fer et le terrain <u>autrefois situé plus bas</u>. Or j'ai fait un remplissage pendant les dernières années, de sorte que mon terrain est à la même hauteur que celui des rails. De ce fait une rampe n'est pas nécessaire et ne pourra pas être faite. L'acquisition par le chemin de fer n'entre pas en ligne de compte. Par contre ce terrain à céder m'est très important, attendu que je me propose à y établir un chantier pour matériel. C'est dans ce but, que j'ai entrepris l'élévation, qui m'est nécessaire à l'installation d'un embranchement. Je rappelle que pour ce motif, j'avais déjà loué de la gare, il y a trois ans le terrain correspondant, soit avant l'agrandissement des voies douanières.

signés J.J. MEYER Architecte-entrepreneur.

### RAPPORT

de la réunion de la Commission des bâtiments et des finances du Conseil Municipal de Forbach, au sujet de l'enquête concernant la transformation de la gare de Forbach en gare douanière.

Sous la présidence de Monsieur BOUCHY, adjoint au maire, les messieurs Calmels, Feiss, Meyer et Wild, conseillers municipaux, Monsieur BUSCH, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, et Monsieur GRESSER, architecte municipal, se sont réunis le vendredi 9 mars à 14 heures à l'Hôtel de Ville pour prendre connaissance des pièces de l'enquête sus-mentionnée.

La Commission, après avoir mûrement étudié le dossier, constate que les intérêts de la Ville de Forbach en ce sujet sont touchés par les points suivants :

- 1) Déviation du chemin dit "Chemin du Rempart",
- 2) Collecteur des égouts de la Ville situé dans ce chemin,
- 3) Passage inférieur rue de la Chapelle au point 46,860
- 4) Passage inférieur route de Schoeneck.

La Commission émet l'avis suivant à la sauvegarde des intérêts de la Ville:

ad. I) Déviation du Chemin du Rempart.

La Ville est d'accord à vendre le terrain occupé par ce chemin, à condition que le nouveau chemin dévié passe en propriété de la Ville en qualité de chemin public, par le motif,qu'il serait inadmissible que le collecteur dévié se trouverait placé dans la propriété du Chemin de fer, étant donné que sans conteste le collecteur dévié sera propriété de la Ville. En outre la Ville demande pour le chemin dévié une largeur totale égale à celle du chemin primitif, soit 6<sup>m</sup>; dont 4<sup>m</sup> avec empierrement et une bordure de 1<sup>m</sup> à chaque côté.

ad. 2) Le collecteur des égouts placé dans le nouveau chemin par le chemin de fer et à ses frais, sera propriété de la Ville et devra en fait de construction, profil, pente, regards, etc. répondre and holesimmed at sh nelaphr at at Conseil Lanteigel de Forbach.

ta Comitation, après avoir agr of ab alliv of ab oforeint gel and

dimento the ulmente of neithirth (I

de la Ville: ed. I) Bévistion du Oberin du Rom Threv A brooms'b dee still al Ville en quell'é de chemin cuelliv priets du Choulm de for, étant de colt 6m; dont 4m avec amplerrement

. start ses A se rei ab microns of

au collecteur à abandonner.

ad.3) Passage inférieur rue de la Chapelle.

D'après le plan d'alignement Forbach-Nord, approuvé par la Bezirks-Praesident de Metz en date du 17.12.13, la Ville de Forbach envisage une route de 12<sup>m</sup> de largeur partant du passage inférieur au point K 46,860 et allant aux Casernes d'Infanterie. Par conséquent la Ville proteste contre une prolongation de ce passage n'ayant qu'un profil de 3,00 . 4 00 et une longueur actuelle dépassant les 30m. Les inconvénients déjà très pénibles de ce passage beaucoup trop étroit se trouverait multipliés par une augmentation de la longueur telle que projetée. Malgré l'existence du passage rue Bauer desservant la grande communication, la largeur actuelle de 3m est absolument insuffisante et elle devrait être portée au moins 6 En outre l'installation nouvelle devra comporter des ouvertures du haut nécessaires à l'éclairage naturel du passage inférieur ad.4) Passage route de Schoeneck.

Le plan prévoit également une prolongation avec le profil actuel de 4.00 . 4.00. Depuis que la route de Schoeneck est élevée en route de grandes communications et surtout depuis l'installation du Puits Simon, le passage est devenu beaucoup trop étroit. La prolongation serait, au point de vue passage et communication, seulement possible en portant la largeur du profil à 10 m, dont 6 m de chaussée et 2m de trottoir de chaque côté. L'installation d'ouvertures pour l'éclairage naturel par le haut sera indispensable.

Forbach, le 9 mars 1923 p.Le Maire: signé: BOUCHY

Forbach, le 10 mars 1923

Monsieur le Maire

#### de Forbach

Je proteste contre l'expropriation de ma propriété décidée par le chemin de fer pour les motifs suivants:

Par la saisie des 11<sup>m2</sup> du jardin situé devant ma maison et la translation de rempart des rails ma maison souffrira des secousses et de l'humidité et subira pour cela une dépéciation considérable. L'érection d'un grand mur de séparation empêchera l'accès de la lumière et de l'air. Ma maison deviendra donc malsaine.

La valeur de ma maison s'élève aujourd'hui au minimum à une somme de Fr. 33 000.-

Je rends le chemin de fer responsable de tout préjudice personnel ou matériel créé par la nouvelle situation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

signé: Antoine EBERHARD Chemin du Rempart 9

## L'Institueur GAUTIER Charles à Forbach à la Mairie de Forbach

Le soussigné a l'honneur de vous exposer ce qui suit : D'après le plan d'agrandissement de la gare de Forbach, déposé à la Mairie, ma maison, située Chemin du Rempart 15, subira une grande perte de sa valeur réalle et actuelle.

Le mur qui s'élèvera directement devant ma maison enlèvera, sans aucun doute, de la clarté au logement du rez-de-chaussée.

La rotonde devant être établie non loin de ma maison, la fumée que les vents amèneront, planera tout autour de la maison.

Mes logements loués actuellement 140 frs. par mois ne trouveront plus d'amateurs, ou à un prix bien inférieur.

Je demande donc qu'une indemnité correspondant à la perte réelle que subira la valeur de ma maison, me soit largement accordée.

L'intéressé signé: C. GAUTHIER P.P.

Die Unterzeichneten Geschwister Herr erklären hiermit, daß sich auf ihrem Grundstück Nº 96 ein Gartenhäuschen
befindet und zwar auf dem terrain welches an die Bahn soll
abgetreten werden. Sie wollen dasselbe in demselben Zustand
an die gwünschte Stelle, neben die neue Grenze, versetzt
haben.

Mit vorzüglicher Hochachtung gez.. Marie Herr Caroline Herr

6

Forbach, le 12 mars 1923

En suite de l'arrêté de M.le Préfet de la Moselle en date du 20 février 1923 concernant les Enquêtes parcellaires pour l'aménagement de la gare de Forbach en gare douanière, la Brasserie du Château, société à r.l. à Reichshoffen (Bas-Rhin), après avoir fait élection de domicile pour Forbach fait opposition contre l'expropriation de terrain sur le ban de Forbach attenant que Bâtiments de leur dépôt de bière.

La Brasserie, après entente, sera disposée à un arrangement amiable.

> Pour ordre télégraphique signé: COLBERT

MINISTÈRE

des TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT

ARRONDISSEMENT

de la Moselle

de Forbach

de Forbach

CHEMIN DE FER

D 11 11:

de Pernilly à Shiring-Wendel

Sare
SECTION

de Forbach

aminagement en gave donanière

sur une longueur

ENQUÊTES PARCELLAIRES

(TITRE II DE LA LOI DU 3 MAI 1841.)

REGISTRE

Nota. - Le domicile doit être élu dans l'une des communes de l'ar-

Destiné à recevoir les déclarations d'élection de domicile faites à la mairie de la commune de Forteach , en exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841, par des propriétaires, usufruitiers, ou autres intéressés dans les immeubles situés sur le territoire de cette commune, et reconnus nécessaires à l'établissement du chemin de for d l'aminagement en gare donanière de la gare de Torbach déclaré d'utilité publique par 1

Le présent registre est ouvert par nous, Maire de la commune de Fosback pour recevoir les déclarations d'élection de domicile qui nous seraient faites à partir d'aujourd'hui.

> A Forloach, le H Mars 1984 Le Maire,

S. L. signature illisible

Forbach, le 12 mars 1923 Une déclaration d'édection de domicile été faite au nom de la Braserie au Chareau à Reichshoffen p. l. Maire pom signature illisible

1 annexe

Copie Forbach, le 12 mars 1923

Concernant les Enquêtes parcellaires pour l'aminagement de la gan de Torbach en gan donanière, la Brascrie du Château s. à p. l. à Reichshoffen, Bas-Rhin, fait élection de pomicile à la Mairie de la Ville de Torbach, pour Forbach.

pour Forbach.

pr. ordre télégraphique

signature illisible.

MINISTÈRE

des

TRAVAUX PUBLICS

DÉPARTEMENT

de la Morelle

ARRONDISSEMENT

de Forbach

CANTON

de Forbach

CHEMIN DE FER

de Remilly à Hiring - Wendel

Section

de Forbach

PARTIE COMPRISE

-entre

et thménagement en gan donanière sur une longueur de

## ENQUÊTES PARCELLAIRES

(TITRE II DE LA LOI DU 3 MAI 1841.)

COMMUNE de Forbach

## PROCÈS-VERBAL

des Opérations de la Commission d'Enquête

L'an mil neuf cent vingt-hois, le 16 mars

La Commission, nommée par arrêté de M. le Préset de la Moselle en date du 20 février 1923, pour donner son avis sur les résultats de l'enquête parcellaire ouverte dans la commune de Forback

pour l'exécution du Chemin de let d'admanière à la gare de Forbach s'est réunie à la sous-préfecture de Forbach sous la présidence de M. le Lous-Préfet

Ont aussi été présents :

MM. André, Conseiller d'Arrondissement Conturvier, Maire de Forbach Rameder ", Hiring-Wendel Legens, Ingénieur Principal de Met Robert, Ingenieur de Frastony

Exprop. Nº 84.

Paris, Imp. administrative Centrale (Anc. Maison Jousset), ex 42 M. le Président met sous les yeux de la Commission les pièces du dossier qui consistent dans :

1º Le plan général;

2º Le profil en long;

№ Le plan parcellaire des propriétés à acquérir;

3º Le tableau indicatif desdites propriétés et des noms des propriétaires, tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles;

Le tableau des ouvrages à exécuter pour assurer le maintien des communications et l'écoulement des eaux;

6° La notice explicative. — Ces pièces dressées par les Ingénieurs du chemin de fer, à la date du 15 mai 1922.

4 Copie de l'arrêté de M. le Préfet de la Moselle en date du 20 février 1923 prescrivant l'ouverture de l'enquête.

Copie de l'affiche apposée à la principale porte de l'église et à celle de la maison commune portant attestation de l'accomplissement des formalités de publication et affiche prévues par l'article 7 de la loi du 3 mai 1841;

Le numéro du journal de l'arrondissement de Forbach
intitulé: Journal de Forbach
où est inséré l'avis donné par
l'affiche:

7+0° Le registre d'enquête ouvert le 24 février 1928 et clos le 12 mars 1923

La Commission ayant pris connaissance du registre d'enquête et des pièces annexées est d'avis qu'elle n'a point à s'occuper des réclamations qui n'ont trait qu'au règlement des indemnités et, en conséquence, elle écarte les réclamations formulées par MM. Eberhard, Gauthier, Bourger, M. Meyer et M<sup>me</sup> François.

En ce qui concerne la réclamation faite par la municipalité de Forbach.

La Commission prend acte d'une proposition faite par M. le Maire de Forbach dans la séance même selon laquelle le collecteur ne serait pas déplacé sous condition que la commune soit à même de le faire nettoyer chaque fois que le besoin s'en imposera.

En compensation de cette concession, la Compagnie de Chemins de fer élargirait à ses frais les passages actuels des rues de la Chapelle & de Schoeneck, selon les conditions minima demandées par la Ville.

M. Legens & M. Robert se déclarent en principe d'accord sous réserve toutefois de l'examen approfondi des charges qui entraineraient cette nouvelle clause.

Réclamation formulée par Mme Kieffer Léon;

La commission rejette la proposition d'achat, étant donné que le terrain exproprié ne présente même pas la moitié du terrain appartenant à M<sup>me</sup> Kieffer.

En raison de ce que l'opposition faite par la Brasserie du Château à Reichshoffen n'était pas motivée, la Commission décide d'entendre le représentant dans sa prochaine réunion qui aura lieu le 22 courant.

La Commission décide de convoquer également pour le même jour le mandataire de l'Administration des Mines Domaniales Françaises du Bassin de la Sarre.

2<sup>eme</sup> séance en date du 22 Mars 1923 Sous la présidence de M. le Sous-Préfet, étaient présents MM. Bodot, Conseiller Général; Paqué, Conseiller Général,; André, Conseiller d'Arrondissement; Colson, Conseiller d'Arrondissement; Couturier, Maire de Forbach; Rauscher, Maire de Stiring; Schilling, Inspecteur Adjoint de Metz; Robert, Ingénieur de Strasbourg.

Le représentant de la Brasserie du CHâteau à Reichshoffen, M. Weber, se déclare d'accord avec l'expropriation, à condition que la Compagnie de Chemins de fer construise à leurs frais une rampe d'accès vis-à-vis du dépôt de la Brasserie et la met à la disposition de la

Brasserie.

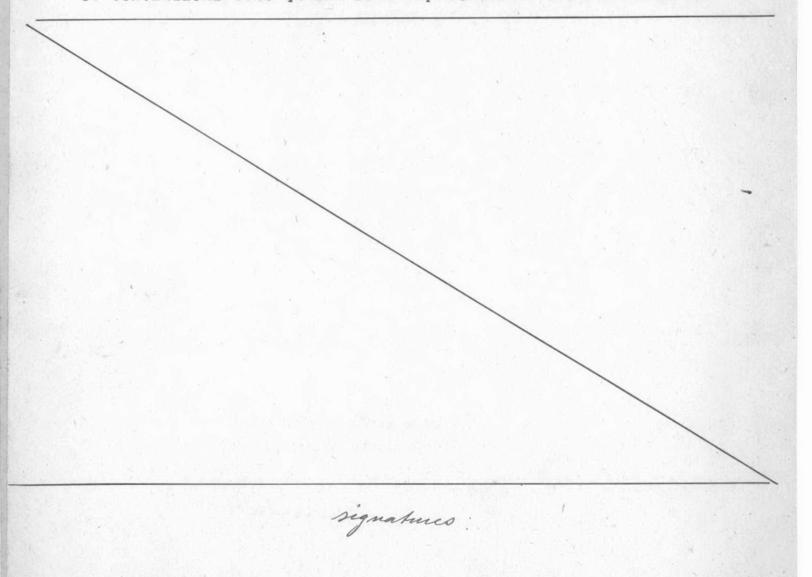
La Compagnie de Chemins de fer accepte en principe cette solution qui sera adoptée également par la Commission,

Le mandataire des Mines domaniales Françaises du Bassin de la Sarre n'a aucune objection à formuler contre le projet d'expropriation.

La Compagnie de Chemins de fer fait connaître qu'il ne lui parait pas possible d'accepter la proposition de la Ville de Forbach. Elle préfère maintenir la I<sup>ère</sup> proposition à déviation du collecteur, et se refus par contre à élargir les deux passages dans leur partie existante.

La Commission à la majorité estime que les travaux projetés entraînent une aggravation de l'état de choses actuel et est d'avis que ces travaux incombent à la Compagnie de Chemins de fer.

Et personne ne s'étant présenté ce jour-là, ni dans l'intervalle pour faire d'autres observations, la Commission a maintenu ses avis et conclusions tels qu'ils sont exprimés dans les deux séances.



# Extrait du "Journal de Forbach" du 24 février 1923

Forbach, le 21 février 1923

## AVIS OFFICIEL.

Le public est prévenu qu'en conformité des articles 4,5 et 6 de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, le plan parcellaire et le tableau indicatif des propriétés à acquérir sur les territoires des communes de Forbach et Stiring-Wendel pour l'aménagement de la gare de Forbach en gare douanière, seront déposés aux mairies des dites communes où chacun pourra en prendre connaissance pendant huit jours.

En conséquence, les propriétaires et autres intéressés qui auraient à présenter des réclamations soit contre le tracé indiqué
par les Ingénieurs soit sur tout autre objet, sont invités à les
faire connaître dans le délai de huitaine à partir du 4 mars 1923
faire MM.les Maires intéressés qui, conformément à l'article 7 de la
loi précitée, en feront mention dans leurs procès-verbaux.

A l'expiration du délai de huitaine, les observations auront été soumises à la Sous-Préfecture de Forbach pour recevoir les réclamations dans le délai de huit jours.

Toutes les pièces pourront être remises à M.le Sous-Préfet de Forbach, Président de la Commission.

Le Sous-Préfet signé: JUNG